

ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ - COVID-19 - NOS AIDES

COMPLÉMENT AU FONDS RÉGIONAL D'URGENCE MICRO ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS

Face à cette crise inédite, L'Agglo Villefranche Beaujolais Saône et ses communes débloquent **une enveloppe financière de plus d'un million d'Euros**.

150 000 € seront versés par l'Agglo et ses communes au fonds d'urgence mis en place par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

► Une **aide en complément du fonds régional d'urgence**

Il s'agit d'un **prêt à taux zéro accordé par la Région abondé par l'Agglo et la banque des territoires**.

► **Avance remboursable entre 3K€ et 20 K€ à taux 0%** sur 4 ans avec un différé de remboursement de 18 mois et mobilisable dès la fin mai 2020.

► Destiné aux micro entreprises comme les commerçants et artisans, notamment indépendants, professions libérales... et les associations.

► Un fonds co-financé par la Région, la Banque des Territoires et l'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et ses communes.



AIDES POUR LES ACTEURS
DE L'ÉCONOMIE LOCALE

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Formuler la demande en ligne sur le site de la Région (dispositif pas encore disponible).

www.auvergne-rhonealpes.fr

DEMANDE À FAIRE
AVANT LE 30/06/20

Renseignements :
economie@agglo-villefranche.fr



La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

Tous mobilisés pour soutenir les entreprises de l'agglomération !